



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 - Construction et restructuration des collèges publics

#### Implantation de structures provisoires sur le site du collège Galilée à Lingolsheim.

#### Rapport n° CP/2014/715

#### Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

#### Résumé :

L'expertise conduite suite à la fermeture du collège Galilée de Lingolsheim en septembre 2014, conclut à l'impossibilité de réouvrir le collège avant la rentrée de septembre 2016 au plus tôt. Afin de permettre la poursuite d'une scolarité sereine des élèves du collège, actuellement hébergés sur le site du lycée Couffignal à Strasbourg, il est souhaitable de leur permettre de revenir sur le site de Lingolsheim. Cette disposition implique la mise en place de locaux en structures modulaires sur le site du collège Galilée, pour mars 2015.

Le 4 avril 2014, le collège Galilée de Lingolsheim a signalé une fissure anormale dans une poutre d'une salle de classe. Dès le 7 avril, les services du Département se sont rendus sur place avec un bureau d'études structures. Celui-ci a demandé la mise en place d'un étaielement de la poutre fissurée, ce qui a été réalisé le 8 avril. L'expert, missionné pour une prestation limitée, a indiqué qu'au vu du désordre constaté, il était souhaitable de réaliser le diagnostic de l'ensemble du bâtiment. Une extension de la mission a donc été décidée et, après une procédure de consultation, cette mission a été confiée au même bureau d'études. Les conclusions provisoires rendues au cours de la troisième semaine d'août 2014 indiquaient que le collège pouvait fonctionner moyennant un étaielement généralisé, mais que cet étaielement ne garantissait pas la sécurité de l'ouvrage en cas de vents forts ou de séisme.

Ces conclusions ont conduit :

- le Département à mettre en place cet étaielement afin de garantir la pérennité de l'ouvrage hors cas de force majeure.
- à la décision de fermeture du collège le 27 août 2014, prise conjointement par le président du conseil général, le recteur d'Académie et le maire de Lingolsheim.

Le 28 août, sur proposition de l'Inspection Académique, le Département et les services de l'Etat ont décidé, avec l'accord de la Région Alsace, de reloger provisoirement le collège Galilée de Lingolsheim au lycée Couffignal dans 8 salles de classe et de compléter l'installation par des locaux en structures modulaires pour 14 salles de classe. Le Département a pris en charge intégralement le coût des transports des élèves au lycée Couffignal, ainsi que le différentiel du coût des repas, le solde à la charge des parents étant de 1€ par jour et par repas.

L'expertise missionnée par le Département s'est poursuivie après la rentrée scolaire et a abouti aux conclusions rendues début octobre : les désordres constatés au collège Galilée ont été provoqués par trois causes principales :

- insuffisance du contreventement, ce qui entraîne une souplesse de l'ouvrage,
- retrait très important du béton,
- utilisation d'un dispositif (les broches) pour les joints de dilatation à proscrire dans les zones sismiques.

Les mesures techniques à prendre afin de pérenniser l'ouvrage sont :

- rigidifier le bâtiment en créant des murs,
- supprimer les broches en doublant les structures au droit des joints de dilatation.

Les dégradations subies par l'enveloppe du bâtiment (verrière, menuiseries extérieures,..) devront être également corrigées.

L'ensemble de ces interventions, notamment la création de murs, impacteront les surfaces du collège. Cela nécessitera une réorganisation complète de l'établissement dans les zones impactées : reprise des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité) et second œuvre (peinture, sols, plafonds).

L'étendue des travaux correctifs, d'un coût de l'ordre de 5 à 8 M € TTC, conduit à envisager la réouverture du collège Galilée, au plus tôt pour la rentrée de septembre 2016.

Dans l'attente de la réouverture, quatre hypothèses ont été étudiées :

- redéploiement des élèves dans des collèges voisins jusqu'à la fin des travaux,
- maintien du collège au sein du lycée Couffignal jusqu'à la fin des travaux,
- rapatriement du collège à Lingolsheim, dans des structures modulaires positionnées soit dans la cour du collège, soit sur un terrain communal, jusqu'à la fin des travaux,
- refonte de la carte scolaire du secteur élargi sans restructuration du collège.

Lors du comité de suivi organisé le 8 octobre 2014, les participants ont souhaité, à l'unanimité, un rapatriement du collège à Lingolsheim dans des structures modulaires positionnées dans la cour du collège, pour la rentrée de mars 2015 après les vacances d'hiver.

La rapidité d'exécution est rendue possible par l'utilisation de marchés à bons de commande et notamment celui portant sur la gestion, la location et la vente de locaux modulaires dont dispose le Département.

Le coût de la mise en place d'un collège Galilée bis, en structures modulaires est estimé à 1,8 M € TTC y compris le coût de location pendant 18 mois. En effet, le retour sur le site de Lingolsheim permet d'économiser le coût des transports et de la participation exceptionnelle à la restauration. Le différentiel du coût de fonctionnement obtenu permet un retour sur investissement sur une période de l'ordre de 13 mois.

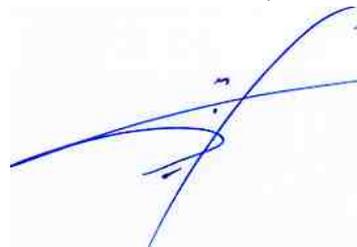
Je vous propose d'accepter le principe de rapatriement du collège Galilée à Lingolsheim, dans des structures modulaires implantées dans la cour de l'établissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide l'installation provisoire, dans les meilleurs délais, du collège Galilée à Lingolsheim, dans des structures modulaires positionnées dans la cour de l'établissement.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL